

REGLEMENT

Accueil Clos-Béguin « pique-nique »

Inscription

L'inscription est valable pour l'année scolaire 2025 - 2026.

Priorités d'accueil

Cet accueil est strictement limité aux enfants de 5P à 8P, inscrits sur la liste d'attente du réseau REBSL et scolarisés à St-Légier-La Chiésaz.

Jours d'ouverture et horaires

L'accueil est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, durant les semaines d'école, sauf jours fériés.

L'horaire journalier est de 12h00 à 13h25.

Tarifs

La participation mensuelle facturée aux parents est de CHF 15.- par jour d'accueil hebdomadaire.

Aucune déduction n'est accordée en cas d'absence de l'enfant.

Cette prestation ne bénéficiant d'aucun subventionnement, le rabais fratrie n'est pas accordé.

Conditions

Tout changement en cours d'année doit être annoncé par écrit au bureau de la Fondation.

En ce qui concerne les modifications et les résiliations de contrat, les parents sont tenus de se référer au règlement du réseau REBSL en vigueur.

Une résiliation des prestations offertes à l'accueil parascolaire d'Oxybulles en vue de leur remplacement par une inscription à l'Accueil Clos-Béguin n'est pas acceptée.

Les jours accordés à l'Accueil Clos-Béguin mais non octroyés à Oxybulles doivent être mis en liste d'attente par les parents, via le Portail Famille de notre site internet www.rebsl.ch. Les parents sont tenus de confirmer leur demande par écrit tous les 6 mois, faute de quoi cette dernière sera annulée.

Si une place devait se libérer à Oxybulles, et selon les critères d'accès, votre enfant pourrait intégrer cette structure, sans être soumis au délai de modification.

Aucun dépannage n'est accepté à l'Accueil Clos-Béguin. Si un enfant a besoin d'un dépannage, les parents doivent faire une demande auprès d'Oxybulles, par téléphone à la personne responsable de l'accueil. Le règlement d'Oxybulles en vigueur s'applique dans ce cas.

Informations pratiques

- Lieu de rendez-vous :** Immédiatement à la fin des cours, à 12h00 à l'entrée de la salle des pas perdus de l'Aula Clos Béguin.
- Encadrement :** de 12h00 à 12h35, les enfants mangent ensemble puis participent à des activités proposées jusqu'à 13h25. Ils sont sous la responsabilité de l'adulte encadrant et suivent ses indications.
- Mobile :** L'utilisation des portables ou autre appareil est proscrite.
- Repas :** L'enfant apporte son pique-nique (fours micro-ondes et réfrigérateurs à disposition). Il amène également ses couverts, ces derniers n'étant pas à disposition sur le lieu de pique-nique.
Si l'enfant a oublié son pique-nique, il doit le signaler à l'adulte encadrant qui cherchera une solution. En accord avec les parents, un dépannage exceptionnel à Oxybulles (prestation facturée en sus) sera proposé.
En raison de la responsabilité engagée de la structure d'accueil, il est formellement interdit à l'enfant de se rendre dans un commerce pour acheter un pique-nique de dépannage.
- Absence :** toute absence d'un enfant à cet accueil doit être annoncée par les parents au plus tard **le matin même, entre 7h et 11h, de préférence par sms, au numéro de téléphone 077 509 09 12 (mobile Accueil pique-nique).**

Tout comportement inadéquat sera sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant de cet accueil.

Contact

M. Josselin Nicolet, 021 557 49 25, josselin.nicolet@rebsl.ch

Mme Valérie Wisniewski, 077 509 09 12, valerie.wisniewski@rebsl.ch

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2025. Il annule et remplace les versions précédentes.